ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 24 novembre 2021 — N° 14

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 9 h 40.

_____

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de féliciter Mme Zoé Girard, lauréate du concours du Regroupement littéraire jeunesse de Saint-Ours.

_____

Mme Nichols (Vaudreuil) fait une déclaration afin de demander au gouvernement de modifier le tracé du pont de l'Île-aux-Tourtes afin d'y inclure des voies réservées pour le transport collectif.

_____

M. Provençal (Beauce-Nord) fait une déclaration afin de féliciter Mme Émilie Ferland et M. Clifford Miller, propriétaires du Miller Zoo inc., nommé Jeune entreprise de l'année.

_____

Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jonas Lowa Kouassi à l'occasion de la publication de son livre *Une longue amitié.*

_____

Mme IsaBelle (Huntingdon) fait une déclaration afin de féliciter les participants et les organisateurs de l'entreprise collective Les Complices alimentaires, lauréate du prix Hippocrate.

_____

M. Lemay (Masson) fait une déclaration afin de souligner le 20e anniversaire de l'événement Arbre de joie de la MRC Les Moulins.

_____

M. Campeau (Bourget) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Catherine Kargas pour sa contribution à la protection de l'environnement.

_____

M. Roy (Bonaventure) fait une déclaration afin de rendre hommage aux travailleurs forestiers.

_____

Mme Charest (Brome-Missisquoi) fait une déclaration afin de féliciter les élus municipaux de la circonscription de Brome-Missisquoi.

_____

Mme LeBel (Champlain) fait une déclaration afin de souligner le travail des maisons de la famille de la circonscription de Champlain.

_____

À 9 h 52, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

_____

Les travaux reprennent à 10 h 03.

_____

Moment de recueillement.

Dépôts de documents

M. le président dépose :

Le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2021-2022 – Novembre 2021.

(Dépôt n° 106-20211124)

Dépôts de pétitions

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 12 991 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le retrait de certains articles au projet de loi n° 2, Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil.

(Dépôt n° 107-20211124)

_____

Mme Perry Mélançon (Gaspé) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 116 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le déplacement du régulateur d'Hydro-Québec du secteur Cap-au-Renard, à La Martre.

(Dépôt n° 108-20211124)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Derraji (Nelligan) retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Lemieux (Saint-Jean), conjointement avec M. Ciccone (Marquette), Mme Labrie, leader du deuxième groupe d'opposition, Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 50e anniversaire de fondation du Fonds Claude-Raymond créée le 12 août 1971;

QU'elle salue l'importance de sa mission, soit celle de favoriser et de promouvoir la pratique sportive, la poursuite de l'Excellence et le développement de la jeunesse de Saint-Jean-sur-Richelieu et de sa région par le biais d'aides financières;

QU'elle prenne acte que le Fonds Claude-Raymond a remis au fil des années plus de 2 millions de dollars remis à 462 organismes et 2298 jeunes des milieux du sport, des arts, des sciences et de la culture;

QU'elle rappelle que Claude Raymond a été le premier joueur de baseball québécois à être invité au match des étoiles du baseball majeur où il a fait carrière de 1959 à 1971 comme lanceur de relève avec 6 équipes mythiques de la ligue, dont les Expos de Montréal;

QU'elle rappelle également que Claude Raymond a été pendant des dizaines d'années analyste de baseball à la radio et à la télévision pour le plus grand plaisir des amateurs québécois de baseball qui l'ont vu avec fierté devenir instructeur des lanceurs des Expos de Montréal quelques saisons avant le départ de l'équipe vers Washington en 2004;

QU'enfin l'Assemblée nationale salue ce grand québécois et le remercie pour son dévouement et ses services à sa communauté en soulignant les célébrations cette semaine à Saint-Jean-sur-Richelieu du 50ième anniversaire du Fonds qui porte son nom et l'immense carrière et l'héritage de monsieur Claude Raymond.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **102** en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

Mme Sauvé (Fabre), conjointement avec M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Richard (Duplessis), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant le rapport spécial de la Protectrice du citoyen concernant les CHSLD lors de la première vague de la pandémie de COVID-19; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), conjointement avec Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Nichols (Vaudreuil), M. Bérubé (Matane-Matapédia), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), propose :

> QUE l'Assemblée nationale félicite l'ensemble des personnes élues le 7 novembre dernier dans les villes et municipalités du Québec;
>
> QU'elle prenne acte que le taux de participation des jeunes aux élections est généralement plus bas que celui de l'ensemble de la population;
>
> QU'elle reconnaisse que la possibilité de s'inscrire et voter sur les campus d'institutions d'enseignement supérieur lors des élections est appréciée et augmente le taux de participation des jeunes;

QU'elle souhaite que cela soit également possible lors des élections municipales;

QU'elle rappelle que plusieurs associations étudiantes soutiennent cette mesure;

QUE l'Assemblée nationale invite Élections Québec à se pencher sur la possibilité de permettre le vote sur les campus lors des prochaines élections municipales de 2025.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **103** en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

_____

M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant l'annonce d'une cible de vaccination suffisante à la levée de l'urgence sanitaire; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

— la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français;

— la Commission des finances publiques, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 6, Loi édictant la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique et modifiant d'autres dispositions;

— la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 103, Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif;

— la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entendre les intéressés et étudier en détail les projets de loi d'intérêt privé suivants, et ce dans l'ordre ci-après indiqué : projet de loi n° 200, Loi concernant la Ville de Montréal; projet de loi n° 201, Loi prolongeant le délai prévu à l'article 137 de la Charte de la Ville de Gatineau; projet de loi n° 202, Loi concernant l'activité d'assureur de la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM) et la fusion par voie d'absorption de La Mutuelle des municipalités du Québec avec celle-ci.

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, il convoque :

— la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 102, Loi visant principalement à renforcer l'application des lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages, à assurer une gestion responsable des pesticides et à mettre en œuvre certaines mesures du plan pour une économie verte 2030 concernant les véhicules zéro émission;

— la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 1, Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement.

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 05, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 16.

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 92, Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale et portant sur la formation des juges en ces matières.

Après débat, le rapport est mis aux voix; à 12 h 05, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021.

Les travaux reprennent à 12 h 12.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° **104** en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 23 novembre 2021, sur la motion de report proposée par M. Kelley (Jacques-Cartier) dans le cadre du débat sur l'adoption du principe du projet de loi n° 7, Loi visant à faciliter le déroulement des prochaines élections générales provinciales dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et modifiant la Loi électorale.

À 13 heures, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de M. Kelley (Jacques-Cartier), est ajourné au nom de M. Barrette (La Pinière).

_____

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Marissal (Rosemont) propose :

> QUE l'Assemblée nationale constate que l'enquête de la coroner sur la gestion de la pandémie dans les CHSLD a révélé à ce jour les graves manquements, lacunes et incohérences du réseau de la santé;
>
> QU'elle déplore l'absence de vision d'ensemble de la situation malgré les nombreuses et fréquentes révélations dévoilées par les médias;

QU'elle affirme que les impacts de la mauvaise gestion de la pandémie se sont fait sentir dans tous les secteurs de la société;

QU'elle reconnaisse que les Québécoises et les Québécois et plus particulièrement des personnes aînées et leurs familles ont souffert de l'improvisation et du manque de professionnalisme du gouvernement;

QU'elle souligne que la population n'a pas eu accès aux avis écrits et documents qui ont été utilisés par le gouvernement pour prendre les décisions, notamment ceux rédigés par la Santé publique;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'instituer sans délai une enquête publique, en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête, sur la gestion de la pandémie de COVID-19.

Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 46 minutes 15 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 27 minutes 29 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 21 minutes 39 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 7 minutes 7 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 7 minutes 30 secondes sont allouées à l'ensemble des députés indépendants, sous réserve d'un maximum de 2 minutes par député. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; à 16 h 59, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021.

———————

Les travaux reprennent à 17 h 07.

_____

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **105** en annexe)

Pour : **43** Contre : **72** Abstention : **0**

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné plus tôt au cours de la présente séance, sur la motion de report proposée par M. Kelley (Jacques-Cartier) dans le cadre du débat sur l'adoption du principe du projet de loi n° 7, Loi visant à faciliter le déroulement des prochaines élections générales provinciales dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et modifiant la Loi électorale.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; à 17 h 22, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021.

_____

Les travaux reprennent à 17 h 28.

_____

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion de report est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **106** en annexe)

Pour : **26** Contre : **72** Abstention : **17**

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme LeBel, ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Réforme électorale, proposant que le principe du projet de loi n° 7, Loi visant à faciliter le déroulement des prochaines élections générales provinciales dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et modifiant la Loi électorale, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **107** en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 7 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 7 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **108** en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

———————

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 25 novembre 2021, à 9 h 40.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **109** en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

_____

À 17 h 37, M. Picard, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 25 novembre 2021, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Lemieux (Saint-Jean), conjointement avec M. Ciccone (Marquette), Mme Labrie, leader du deuxième groupe d'opposition, Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski) :

(Vote n° 102)

POUR - 116

Allaire (*CAQ*)
Anglade (*PLQ*)
Arcand (*PLQ*)
Arseneau (*PQ*)
Asselin (*CAQ*)
Bachand (*CAQ*)
Barrette (*PLQ*)
Bélanger (*CAQ*)
Benjamin (*PLQ*)
Bérubé (*PQ*)
Birnbaum (*PLQ*)
Blais (*CAQ*) (*Abitibi-Ouest*)
Blais (*CAQ*) (*Prévost*)
Bonnardel (*CAQ*)
Boulet (*CAQ*)
Boutin (*CAQ*)
Bussière (*CAQ*)
Caire (*CAQ*)
Campeau (*CAQ*)
Carmant (*CAQ*)
Caron (*CAQ*)
Charbonneau (*PLQ*)
Charest (*CAQ*)
Charette (*CAQ*)
Chassé (*CAQ*)
Chassin (*CAQ*)
Ciccone (*PLQ*)
D'Amours (*CAQ*)
Dansereau (*CAQ*)
David (*PLQ*)
Derraji (*PLQ*)
Dorion (*QS*)
Dubé (*CAQ*)
Dufour (*CAQ*)
Émond (*CAQ*)
Fitzgibbon (*CAQ*)
Fontecilla (*QS*)
Fortin (*PLQ*)
Foster (*CAQ*)
Gaudreault (*PQ*) (*Jonquière*)
Ghazal (*QS*)
Girard (*CAQ*) (*Lac-Saint-Jean*)
Girard (*CAQ*) (*Groulx*)
Girault (*CAQ*)
Grondin (*CAQ*)
Guilbault (*CAQ*)
Guillemette (*CAQ*)
Hébert (*CAQ*)
Hivon (*PQ*)
Isabelle (*CAQ*)
Jacques (*CAQ*)
Jeannotte (*CAQ*)
Jolin-Barrette (*CAQ*)
Julien (*CAQ*)
Kelley (*PLQ*)
Labrie (*QS*)
Lachance (*CAQ*)
Lacombe (*CAQ*)
Laforest (*CAQ*)
Laframboise (*CAQ*)
Lafrenière (*CAQ*)
Lamontagne (*CAQ*)
Lamothe (*CAQ*)
Lavallée (*CAQ*)
LeBel (*CAQ*) (*Champlain*)
Lecours (*CAQ*) (*Lotbinière-Frontenac*)
Lecours (*CAQ*) (*Les Plaines*)
Leduc (*QS*)
Lefebvre (*CAQ*)
Legault (*CAQ*)
Leitão (*PLQ*)
Lemay (*CAQ*)
Lemieux (*CAQ*)
Lessard-Therrien (*QS*)
Lévesque (*CAQ*) (*Chauveau*)
Lévesque (*CAQ*) (*Chapleau*)
Maccarone (*PLQ*)
Marissal (*QS*)
Martel (*CAQ*)
Massé (*QS*)
McCann (*CAQ*)
Melançon (*PLQ*)
Ménard (*PLQ*)
Nadeau-Dubois (*QS*)
Nichols (*PLQ*)
Ouellet (*PQ*)
Perry Mélançon (*PQ*)
Picard (*CAQ*) (*Soulanges*)
Polo (*PLQ*)
Poulin (*CAQ*)
Proulx (*CAQ*) (*Côte-du-Sud*)
Proulx (*CAQ*) (*Berthier*)
Provençal (*CAQ*)
Reid (*CAQ*)
Richard (*PQ*)
Rizqy (*PLQ*)
Roberge (*CAQ*)
Robitaille (*PLQ*)
Rotiroti (*PLQ*)
Rouleau (*CAQ*)
Rousselle (*PLQ*)
Roy (*IND*) (*Bonaventure*)
Roy (*CAQ*) (*Montarville*)
Sauvé (*PLQ*)
Schneeberger (*CAQ*)
Simard (*CAQ*)
Skeete (*CAQ*)
St-Pierre (*PLQ*)
Tanguay (*PLQ*)
Tardif (*CAQ*) (*Laviolette–Saint-Maurice*)
Tardif (*CAQ*) (*Rivière-du-Loup–Témiscouata*)
Thériault (*PLQ*)
Thouin (*CAQ*)
Tremblay (*CAQ*)
Weil (*PLQ*)
Zanetti (*QS*)

Sur la motion de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), conjointement avec Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Nichols (Vaudreuil), M. Bérubé (Matane-Matapédia), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski) :

(Vote n° 103)

(*Identique au vote n° 102*)

_____

Sur le rapport de la Commission des institutions :

(Vote n° 104)

POUR - 115

Allaire (*CAQ*)
Anglade (*PLQ*)
Arcand (*PLQ*)
Arseneau (*PQ*)
Asselin (*CAQ*)
Bachand (*CAQ*)
Barrette (*PLQ*)
Bélanger (*CAQ*)
Benjamin (*PLQ*)
Bérubé (*PQ*)
Birnbaum (*PLQ*)
Blais (*CAQ*)
(*Prévost*)
Blais (*CAQ*)
(*Abitibi-Ouest*)
Bonnardel (*CAQ*)
Boulet (*CAQ*)
Boutin (*CAQ*)
Bussière (*CAQ*)
Caire (*CAQ*)
Campeau (*CAQ*)
Carmant (*CAQ*)
Caron (*CAQ*)
Charbonneau (*PLQ*)
Charest (*CAQ*)
Charette (*CAQ*)
Chassé (*CAQ*)
Chassin (*CAQ*)
Ciccone (*PLQ*)
D'Amours (*CAQ*)
Dansereau (*CAQ*)
David (*PLQ*)
Derraji (*PLQ*)
Dorion (*QS*)
Dubé (*CAQ*)
Dufour (*CAQ*)
Émond (*CAQ*)
Fitzgibbon (*CAQ*)
Fontecilla (*QS*)
Fortin (*PLQ*)
Foster (*CAQ*)
Gaudreault (*PQ*)
(*Jonquière*)
Ghazal (*QS*)
Girard (*CAQ*)
(*Lac-Saint-Jean*)
Girard (*CAQ*)
(*Groulx*)
Girault (*CAQ*)
Grondin (*CAQ*)
Guilbault (*CAQ*)
Guillemette (*CAQ*)
Hébert (*CAQ*)
Hivon (*PQ*)
Isabelle (*CAQ*)
Jacques (*CAQ*)
Jeannotte (*CAQ*)
Jolin-Barrette (*CAQ*)
Julien (*CAQ*)
Kelley (*PLQ*)
Labrie (*QS*)
Lachance (*CAQ*)
Lacombe (*CAQ*)
Laforest (*CAQ*)
Laframboise (*CAQ*)
Lafrenière (*CAQ*)
Lamontagne (*CAQ*)
Lamothe (*CAQ*)
Lavallée (*CAQ*)
LeBel (*CAQ*)
(*Champlain*)
Lecours (*CAQ*)
(*Lotbinière-Frontenac*)
Lecours (*CAQ*)
(*Les Plaines*)
Leduc (*QS*)
Lefebvre (*CAQ*)
Legault (*CAQ*)
Leitão (*PLQ*)
Lemay (*CAQ*)
Lemieux (*CAQ*)
Lessard-Therrien (*QS*)
Lévesque (*CAQ*)
(*Chapleau*)
Lévesque (*CAQ*)
(*Chauveau*)
Maccarone (*PLQ*)
Marissal (*QS*)
Martel (*CAQ*)
Massé (*QS*)
McCann (*CAQ*)
Melançon (*PLQ*)
Ménard (*PLQ*)
Nadeau-Dubois (*QS*)
Nichols (*PLQ*)
Ouellet (*PQ*)
Perry Mélançon (*PQ*)
Picard (*CAQ*)
(*Soulanges*)
Polo (*PLQ*)
Poulin (*CAQ*)
Proulx (*CAQ*)
(*Côte-du-Sud*)
Proulx (*CAQ*)
(*Berthier*)
Provençal (*CAQ*)
Reid (*CAQ*)
Richard (*PQ*)
Rizqy (*PLQ*)
Roberge (*CAQ*)
Robitaille (*PLQ*)
Rotiroti (*PLQ*)
Rouleau (*CAQ*)
Rousselle (*PLQ*)
Roy (*CAQ*)
(*Montarville*)
Sauvé (*PLQ*)
Schneeberger (*CAQ*)
Simard (*CAQ*)
Skeete (*CAQ*)
St-Pierre (*PLQ*)
Tanguay (*PLQ*)
Tardif (*CAQ*)
(*Laviolette–Saint-Maurice*)
Tardif (*CAQ*)
(*Rivière-du-Loup–Témiscouata*)
Thériault (*PLQ*)
Thouin (*CAQ*)
Tremblay (*CAQ*)
Weil (*PLQ*)
Zanetti (*QS*)

Sur la motion de M. Marissal (Rosemont) :

(Vote n° 105)

POUR - 43

Anglade (*PLQ*)
Arcand (*PLQ*)
Arseneau (*PQ*)
Barrette (*PLQ*)
Benjamin (*PLQ*)
Bérubé (*PQ*)
Birnbaum (*PLQ*)
Charbonneau (*PLQ*)
Ciccone (*PLQ*)
David (*PLQ*)
Derraji (*PLQ*)
Dorion (*QS*)
Fontecilla (*QS*)
Fortin (*PLQ*)
Gaudreault (*PQ*) (*Jonquière*)
Ghazal (*QS*)
Hivon (*PQ*)
Kelley (*PLQ*)
Labrie (*QS*)
Leduc (*QS*)
Leitão (*PLQ*)
Lessard-Therrien (*QS*)
Maccarone (*PLQ*)
Marissal (*QS*)
Massé (*QS*)
Melançon (*PLQ*)
Ménard (*PLQ*)
Nadeau-Dubois (*QS*)
Nichols (*PLQ*)
Ouellet (*PQ*)
Perry Mélançon (*PQ*)
Polo (*PLQ*)
Richard (*PQ*)
Rizqy (*PLQ*)
Robitaille (*PLQ*)
Rotiroti (*PLQ*)
Rousselle (*PLQ*)
Sauvé (*PLQ*)
St-Pierre (*PLQ*)
Tanguay (*PLQ*)
Thériault (*PLQ*)
Weil (*PLQ*)
Zanetti (*QS*)

CONTRE - 72

Allaire (*CAQ*)
Asselin (*CAQ*)
Bachand (*CAQ*)
Bélanger (*CAQ*)
Blais (*CAQ*) (*Prévost*)
Blais (*CAQ*) (*Abitibi-Ouest*)
Bonnardel (*CAQ*)
Boulet (*CAQ*)
Boutin (*CAQ*)
Bussière (*CAQ*)
Caire (*CAQ*)
Campeau (*CAQ*)
Carmant (*CAQ*)
Caron (*CAQ*)
Charest (*CAQ*)
Charette (*CAQ*)
Chassé (*CAQ*)
Chassin (*CAQ*)
D'Amours (*CAQ*)
Dansereau (*CAQ*)
Dubé (*CAQ*)
Dufour (*CAQ*)
Émond (*CAQ*)
Fitzgibbon (*CAQ*)
Foster (*CAQ*)
Girard (*CAQ*) (*Lac-Saint-Jean*)
Girard (*CAQ*) (*Groulx*)
Girault (*CAQ*)
Grondin (*CAQ*)
Guilbault (*CAQ*)
Guillemette (*CAQ*)
Hébert (*CAQ*)
Isabelle (*CAQ*)
Jacques (*CAQ*)
Jeannotte (*CAQ*)
Jolin-Barrette (*CAQ*)
Julien (*CAQ*)
Lachance (*CAQ*)
Lacombe (*CAQ*)
Laforest (*CAQ*)
Laframboise (*CAQ*)
Lafrenière (*CAQ*)
Lamontagne (*CAQ*)
Lamothe (*CAQ*)
Lavallée (*CAQ*)
LeBel (*CAQ*) (*Champlain*)
Lecours (*CAQ*) (*Les Plaines*)
Lecours (*CAQ*) (*Lotbinière-Frontenac*)
Lefebvre (*CAQ*)
Legault (*CAQ*)
Lemay (*CAQ*)
Lemieux (*CAQ*)
Lévesque (*CAQ*) (*Chauveau*)
Lévesque (*CAQ*) (*Chapleau*)
Martel (*CAQ*)
McCann (*CAQ*)
Picard (*CAQ*) (*Soulanges*)
Poulin (*CAQ*)
Proulx (*CAQ*) (*Côte-du-Sud*)
Proulx (*CAQ*) (*Berthier*)
Provençal (*CAQ*)
Reid (*CAQ*)
Roberge (*CAQ*)
Rouleau (*CAQ*)
Roy (*CAQ*) (*Montarville*)
Schneeberger (*CAQ*)
Simard (*CAQ*)
Skeete (*CAQ*)
Tardif (*CAQ*) (*Laviolette–Saint-Maurice*)
Tardif (*CAQ*) (*Rivière-du-Loup–Témiscouata*)
Thouin (*CAQ*)
Tremblay (*CAQ*)

Sur la motion de report de M. Kelley (Jacques-Cartier) :

(Vote n° 106)

POUR - 26

Anglade (*PLQ*)
Arcand (*PLQ*)
Barrette (*PLQ*)
Benjamin (*PLQ*)
Birnbaum (*PLQ*)
Charbonneau (*PLQ*)
Ciccone (*PLQ*)
David (*PLQ*)
Derraji (*PLQ*)
Fortin (*PLQ*)
Kelley (*PLQ*)
Leitão (*PLQ*)
Maccarone (*PLQ*)
Melançon (*PLQ*)
Ménard (*PLQ*)
Nichols (*PLQ*)
Polo (*PLQ*)
Rizqy (*PLQ*)
Robitaille (*PLQ*)
Rotiroti (*PLQ*)
Rousselle (*PLQ*)
Sauvé (*PLQ*)
St-Pierre (*PLQ*)
Tanguay (*PLQ*)
Thériault (*PLQ*)
Weil (*PLQ*)

CONTRE - 72

Allaire (*CAQ*)
Asselin (*CAQ*)
Bachand (*CAQ*)
Bélanger (*CAQ*)
Blais (*CAQ*) (*Prévost*)
Blais (*CAQ*) (*Abitibi-Ouest*)
Bonnardel (*CAQ*)
Boulet (*CAQ*)
Boutin (*CAQ*)
Bussière (*CAQ*)
Caire (*CAQ*)
Campeau (*CAQ*)
Carmant (*CAQ*)
Caron (*CAQ*)
Charest (*CAQ*)
Charette (*CAQ*)
Chassé (*CAQ*)
Chassin (*CAQ*)
D'Amours (*CAQ*)
Dansereau (*CAQ*)
Dubé (*CAQ*)
Dufour (*CAQ*)
Émond (*CAQ*)
Fitzgibbon (*CAQ*)
Foster (*CAQ*)
Girard (*CAQ*) (*Lac-Saint-Jean*)
Girard (*CAQ*) (*Groulx*)
Girault (*CAQ*)
Grondin (*CAQ*)
Guilbault (*CAQ*)
Guillemette (*CAQ*)
Hébert (*CAQ*)
Isabelle (*CAQ*)
Jacques (*CAQ*)
Jeannotte (*CAQ*)
Jolin-Barrette (*CAQ*)
Julien (*CAQ*)
Lachance (*CAQ*)
Lacombe (*CAQ*)
Laforest (*CAQ*)
Laframboise (*CAQ*)
Lafrenière (*CAQ*)
Lamontagne (*CAQ*)
Lamothe (*CAQ*)
Lavallée (*CAQ*)
LeBel (*CAQ*) (*Champlain*)
Lecours (*CAQ*) (*Les Plaines*)
Lecours (*CAQ*) (*Lotbinière-Frontenac*)
Lefebvre (*CAQ*)
Legault (*CAQ*)
Lemay (*CAQ*)
Lemieux (*CAQ*)
Lévesque (*CAQ*) (*Chauveau*)
Lévesque (*CAQ*) (*Chapleau*)
Martel (*CAQ*)
McCann (*CAQ*)
Picard (*CAQ*) (*Soulanges*)
Poulin (*CAQ*)
Proulx (*CAQ*) (*Côte-du-Sud*)
Proulx (*CAQ*) (*Berthier*)
Provençal (*CAQ*)
Reid (*CAQ*)
Roberge (*CAQ*)
Rouleau (*CAQ*)
Roy (*CAQ*) (*Montarville*)
Schneeberger (*CAQ*)
Simard (*CAQ*)
Skeete (*CAQ*)
Tardif (*CAQ*) (*Laviolette–Saint-Maurice*)
Tardif (*CAQ*) (*Rivière-du-Loup–Témiscouata*)
Thouin (*CAQ*)
Tremblay (*CAQ*)

ABSTENTIONS - 17

Arseneau (*PQ*)
Bérubé (*PQ*)
Dorion (*QS*)
Fontecilla (*QS*)
Gaudreault (*PQ*) (*Jonquière*)
Ghazal (*QS*)
Hivon (*PQ*)
Labrie (*QS*)
Leduc (*QS*)
Lessard-Therrien (*QS*)
Marissal (*QS*)
Massé (*QS*)
Nadeau-Dubois (*QS*)
Ouellet (*PQ*)
Perry Mélançon (*PQ*)
Richard (*PQ*)
Zanetti (*QS*)

Sur la motion de Mme LeBel, ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Réforme électorale :

(Vote n° 107)

POUR - 115

Allaire (*CAQ*)
Anglade (*PLQ*)
Arcand (*PLQ*)
Arseneau (*PQ*)
Asselin (*CAQ*)
Bachand (*CAQ*)
Barrette (*PLQ*)
Bélanger (*CAQ*)
Benjamin (*PLQ*)
Bérubé (*PQ*)
Birnbaum (*PLQ*)
Blais (*CAQ*) (*Prévost*)
Blais (*CAQ*) (*Abitibi-Ouest*)
Bonnardel (*CAQ*)
Boulet (*CAQ*)
Boutin (*CAQ*)
Bussière (*CAQ*)
Caire (*CAQ*)
Campeau (*CAQ*)
Carmant (*CAQ*)
Caron (*CAQ*)
Charbonneau (*PLQ*)
Charest (*CAQ*)
Charette (*CAQ*)
Chassé (*CAQ*)
Chassin (*CAQ*)
Ciccone (*PLQ*)
D'Amours (*CAQ*)
Dansereau (*CAQ*)
David (*PLQ*)
Derraji (*PLQ*)
Dorion (*QS*)
Dubé (*CAQ*)
Dufour (*CAQ*)
Émond (*CAQ*)
Fitzgibbon (*CAQ*)
Fontecilla (*QS*)
Fortin (*PLQ*)
Foster (*CAQ*)
Gaudreault (*PQ*) (*Jonquière*)
Ghazal (*QS*)
Girard (*CAQ*) (*Lac-Saint-Jean*)
Girard (*CAQ*) (*Groulx*)
Girault (*CAQ*)
Grondin (*CAQ*)
Guilbault (*CAQ*)
Guillemette (*CAQ*)
Hébert (*CAQ*)
Hivon (*PQ*)
Isabelle (*CAQ*)
Jacques (*CAQ*)
Jeannotte (*CAQ*)
Jolin-Barrette (*CAQ*)
Julien (*CAQ*)
Kelley (*PLQ*)
Labrie (*QS*)
Lachance (*CAQ*)
Lacombe (*CAQ*)
Laforest (*CAQ*)
Laframboise (*CAQ*)
Lafrenière (*CAQ*)
Lamontagne (*CAQ*)
Lamothe (*CAQ*)
Lavallée (*CAQ*)
LeBel (*CAQ*) (*Champlain*)
Lecours (*CAQ*) (*Lotbinière-Frontenac*)
Lecours (*CAQ*) (*Les Plaines*)
Leduc (*QS*)
Lefebvre (*CAQ*)
Legault (*CAQ*)
Leitão (*PLQ*)
Lemay (*CAQ*)
Lemieux (*CAQ*)
Lessard-Therrien (*QS*)
Lévesque (*CAQ*) (*Chapleau*)
Lévesque (*CAQ*) (*Chauveau*)
Maccarone (*PLQ*)
Marissal (*QS*)
Martel (*CAQ*)
Massé (*QS*)
McCann (*CAQ*)
Melançon (*PLQ*)
Ménard (*PLQ*)
Nadeau-Dubois (*QS*)
Nichols (*PLQ*)
Ouellet (*PQ*)
Perry Mélançon (*PQ*)
Picard (*CAQ*) (*Soulanges*)
Polo (*PLQ*)
Poulin (*CAQ*)
Proulx (*CAQ*) (*Côte-du-Sud*)
Proulx (*CAQ*) (*Berthier*)
Provençal (*CAQ*)
Reid (*CAQ*)
Richard (*PQ*)
Rizqy (*PLQ*)
Roberge (*CAQ*)
Robitaille (*PLQ*)
Rotiroti (*PLQ*)
Rouleau (*CAQ*)
Rousselle (*PLQ*)
Roy (*CAQ*) (*Montarville*)
Sauvé (*PLQ*)
Schneeberger (*CAQ*)
Simard (*CAQ*)
Skeete (*CAQ*)
St-Pierre (*PLQ*)
Tanguay (*PLQ*)
Tardif (*CAQ*) (*Laviolette–Saint-Maurice*)
Tardif (*CAQ*) (*Rivière-du-Loup–Témiscouata*)
Thériault (*PLQ*)
Thouin (*CAQ*)
Tremblay (*CAQ*)
Weil (*PLQ*)
Zanetti (*QS*)

Sur la motion de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 108)

(*Identique au vote n° 107*)

_____

Sur la motion de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 109)

(*Identique au vote n° 107*)